



**ARRETE D'AUTORISATION INDIVIDUELLE  
D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE AVEC  
DEROGATION AUX HORAIRES DE FERMETURE**

Le Maire de la Commune de MIRANDE, Gers,

VU, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2215-1,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment l'article L.3335-4,

VU, la Loi de Finances pour 2001 n° 2000-1352 du 30 Décembre 2000 et notamment son Article 18,

VU, l'Article 52 de la Loi de Finances rectificative modifiant l'Article 502 du Code Général des Impôts,

VU, la Loi n° 2011-302 du 22 mars 2011,

VU, l'Arrêté Préfectoral du 22 décembre 2016 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons dans le département du Gers,

VU, la demande d'autorisation formulée par Madame GASVERDE Pascale, présidente de l'association Line Dance Academy sise 6 Impasse de la Tannerie - 32300 MIRANDE, en vue d'ouvrir un débit de boissons temporaire de troisième catégorie, **du 22 Juin 2024 à 14h00 au 23 Juin 2024 à 02h00**, à l'occasion d'une LINE DANCE' S DAY.

Considérant l'évolution de la loi du 06 Août 2015 et l'ordonnance n°2015-990 du 17 décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration des entreprises et des professionnels,

**ARRÊTE**

**ART. 1 :** L'association Line Dance Academy est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de troisième catégorie, **du 22 Juin 2024 à 14h00 au 23 Juin 2024 à 02h00** à l'occasion d'une LINE DANCE'S DAY.

**ART. 2 :** L'utilisation par les débits de boissons de bouteilles et autres contenants en verre sera interdite dans tous lieux publics et sur la voie publique.

**ART. 3 :** L'attention du pétitionnaire est attirée par l'Arrêté Préfectoral du 22 Décembre 2016.

- A cette occasion, le pétitionnaire bénéficiera d'une dérogation de fermeture tardive dans la nuit du 22 Juin 2024 au 23 Juin 2024 jusqu'à 2h.
- Le service de boissons alcoolisées devra cesser à 01h30.

**ART. 4 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions réglementaires seront constatées par procès-verbal qui sera transmis aux tribunaux compétents.

**ART. 5 :** Monsieur le Maire de Mirande, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mirande, les Agents de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mirande, le 05 Juin 2024.

Le Maire,

PUBLIE LE



Patrick FANTON

*Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noullobos – Cours Lyautey – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication par, envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) de la requête.*



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande  
Utilisateur : Lasportes Céline

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **ARR20240607CL52**  
Objet : **Arrêté fermeture tardive débit boissons Line Dance Academy 22-23/06**  
Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2024-06-05 00:00:00+02  
Nature de l'acte : Actes réglementaires  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 6.1 - Police municipale  
Identifiant unique : 032-213202567-20240605-ARR20240607CL52-AR  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 032-213202567-20240605-ARR20240607CL52-AR-1-1_0.xml	text/xml	901 o
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b> Nom original : ARR20240607CL52.pdf Nom métier : 99_AR-032-213202567-20240605-ARR20240607CL52-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	99.5 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 juin 2024 à 12h42min33s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 juin 2024 à 12h43min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 juin 2024 à 12h43min08s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 juin 2024 à 12h43min21s	Reçu par le MI le 2024-06-07